Equilibre
et Qualité de vie

Saint-Léger sous-Cholet

Informations municipales
JUILLET 2021
N°104

Matinée écocitoyenne

St-Léger sous Cholet

Equilibre et Qualité de vie

Le Choletais
L'audace pour réussir

MAIRIE-POSTE - 4,rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : mairie@saintlegersouscholet.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr

Sommaire

Editorial 3-4

Vie associative / Communication
CME :
- Fête des CM 5
- Inauguration de la boîte à livres 6

Vie Sociale
Le registre nominal communal 7
La chronique du CLIC 8
Nouveau conseiller numérique 8
Ma santé tout simplement 9
La participation citoyenne en action 10

Cadre de vie
Ramassage des déchets 11
A savoir 12
Tenue des chiens en laisse 12
Aménagement de l'étang 12
Environnement 13
Broyage des végétaux 13
Réponse quiz 13

Vie associative / Communication
Accueil des St-Légeois 14
Anniversaire du marché 14
Divers'Danses 15
LC Danser en couple 15
Athlétisme 16
Badminton 16
Basket 17
Foot 18
Union des pêcheurs Saint-Légeois 19
St Léger-cyclotourisme 19
Le Pinceau Léger 20
Association des Activités Adultes (A.A.A.) 21
Les Fous du Roy 21
Chorale de L'amitié 22
APEL École Saint Charles 22
Les Amis de Léo 23-24
OCSIGENE - CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL 25-27
Paroisse Saint Michel des Prieurés 28

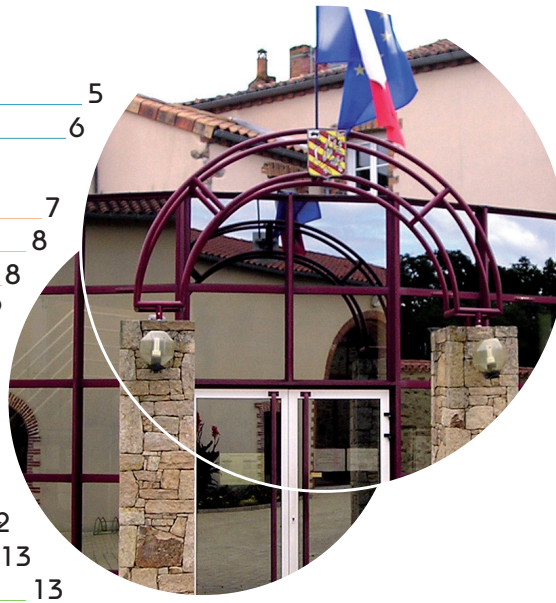

Horaires d'ouverture
Lundi : 14h - 17h30
Mardi au Vendredi :
9h - 12h30 et 14h -17h30
Samedi : 9h - 12h

Textes conçus par
les commissions,
et les services municipaux

Mise en page
et Impression :
Imprimerie Des Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54

Editorial

Le samedi 2 avril 2016, nous avons inauguré la salle de la Prairie. Déjà 5 ans de fonctionnement pour ce bâtiment très longtemps attendu. Très vite, nous nous sommes rendu compte qu'il pouvait être compliqué d'empiler les chaises correctement. Nous nous sommes tournés vers le fournisseur, l'entreprise Mobidecor, dont le site de production est à Bonson dans la Loire. Le marché remporté par cette entreprise portait sur l'achat de 700 sièges (+ 60 d'extérieur) pour un montant de 46 532 € TTC. Nous avons aussi constaté que les difficultés d'empilement abimaient les pieds de nombreuses chaises.

Nous avons passé de nombreux appels téléphoniques à l'entreprise, et rencontré le commercial et son supérieur. A leur demande, et avec notre accord, ils ont emmené 5 chaises (seulement) pour faire des essais dans leur entreprise. Ils n'ont pas voulu faire des piles de 10 chaises dans la salle devant nous… Pas vraiment d'écoute de la part de nos interlocuteurs, ils sont restés dans le déni, aucune proposition ou début de solution.

En novembre 2016, face à ce constat amer, nous avons officiellement fait part de nos griefs dans un courrier en évoquant le « défaut de caractère empilable par 10 des chaises ». Tout utilisateur de la salle a pu se rendre compte qu'il était difficile d'empiler jusqu'à 10 chaises pour les ranger. Dans sa défense, la société Mobidecor a avancé « que la commune ne justifie ni qu'elle aurait exigé que les sièges fournis soient empilables par pile de 10, ni qu'un tel empilement desdits sièges aurait constitué un engagement contractuel souscrit par Mobidecor »… Elle ajoute que les chaises n'étaient affectées d'aucune « non-conformité » car la qualité principale attendue d'un fauteuil est qu'il permette l'assise…

Notre réponse a été aisée face à ces remarques empreintes de mauvaise foi :

- Notre appel d'offre publié en avril 2015 sur la plateforme anjoumarchespublics.fr précisait bien que les chaises devaient être empilables par 10.
- C'était de plus un argument avancé par le commercial de Mobidécor, une pile de 10 chaises apparait sur la plaquette commerciale, tout comme sur le catalogue des produits qui précise « empilables par 10 ». Le devis de la société mentionne bien des chaises empilables… mais pas la facture faite après la livraison.
- La notice fournie par la société précise que les sièges sont empilables pour être transportés… mais pas pour être entreposés avancera ensuite la société !

L'empilement a toujours été exigé par la commune. Comment peut-il en être autrement. Il s'agit quand même de ranger 700 chaises, 140 tables et 50 plateaux ronds, le plus facilement possible, dans un local de 82 m².

Le tribunal administratif de Nantes, saisi par la commune s'est réuni le 25 septembre 2019 pour entendre les arguments des 2 parties. Devant le manque d'écoute du fournisseur nous demandions alors la reprise des chaises et leur remboursement. Un article de Bertrand Merloz dans le journal Ouest-France du 26 septembre 2019 intitulé « 700 chaises qui ne s'empilent pas par 10 » et qui commence par « C'est une affaire ubuesque… », mentionne une partie des débats, souvent avec humour quand il s'agit de la commune. Il donne la parole à un représentant de la société Mobidécor, mais à aucun moment cette parole n'est donnée à la commune.
Soucieux de défendre les intérêts de la commune, je n'ai guère apprécié cet article…

700 chaises qui ne s'empilent pas par dix !

La commune de Saint-Léger-sous-Cholet demande réparation d'un vice, selon elle caché, à une entreprise spécialisée dans l'aménagement de lieux collectifs.

C'est une affaire ubuesque qui est arrivée à la barre du tribunal administratif de Nantes, hier. Alors qu'on demande généralement à une chaise de « **pouvoir s'asseoir dessus** » comme l'a rappelé, amusé le rapporteur public, c'est sa faculté… à « **s'empiler par dix** » dont il a été question.

Il y aurait de quoi en rire à en tomber de son siège, si cette nuance ne risquait de coûter 46 532 € à Mobidécor, une entreprise familiale spécialisée dans l'aménagement de lieux collectifs.

Cette dernière avait livré, en février 2016, 700 chaises destinées à la nouvelle salle polyvalente de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet. L'appel d'offres mentionnait précisément « **760 chaises empilables par dix** », une exigence liée à l'exiguïté du local de stockage (90 m²). Mais dès la première utilisation, les usagers constataient que la colonne vacillait dangereusement.

Il fallait attendre près de deux ans pour qu'une expertise confirme l'évidence. Pour obtenir réparation, la commune devait démontrer l'existence d'un « **vice caché** » rendant « **la chose impropre à son usage.** »

« **Caché** », cela n'avait rien d'évident pour le rapporteur public ce mercredi à l'audience : l'empilement de dix chaises avait plus à voir avec la tour de Pise qu'avec la tour Eiffel. Mais les avocats de Mobidécor avaient jugé inutile de se défendre « **d'un vice caché là où il n'y avait pas de vice.** » Avec des conséquences lourdes pour le fabricant auvergnat, si l'avis du magistrat est suivi par les juges dans le délibéré rendu dans un mois. « **La commune aura droit au remboursement de la facture en échange de la restitution des chaises.** »

La « **grosse hésitation** » confessée par le magistrat laisse toutefois planer un réel suspense. Un élément pourrait exonérer Mobidécor de responsabilité : « **Nous avons répondu à une commande, de 700 chaises et non 760, ne mentionnant pas le caractère empilable par dix. Pas à l'appel d'offres qui l'exigeait** », fait valoir le représentant de la société. Quant à une éventuelle restitution des chaises, elle demanderait une nouvelle expertise, la commune n'ayant cessé de les utiliser depuis leur livraison.

Bertrand MERLOZ.

Editorial

Heureusement la décision du tribunal administratif le 20 décembre 2019 est moins légère que l'article de Ouest-France et considère que la demande de la commune est fondée. Il nous donne raison et nous demande de conserver les chaises. La société Mobidecor est condamnée à verser 15 000 € à la commune pour compenser « les désordres esthétiques dus aux frottements de piètements et aux troubles de jouissance consécutifs aux difficultés de manipulation des piles de chaises ». Le tribunal ajoute 1500 € au titre des frais engagés par la commune.

Le 3 janvier 2020, nous sommes informés que Mobidecor a déposé une requête pour aller en appel. Globalement, les arguments des deux parties restent les mêmes. La Cour administrative d'appel s'est réunie le 29 septembre 2020. Un mois plus tard, elle statue en faveur de la commune. Mieux, la Cour administrative d'appel considérant « l'importance des préjudices subis par la commune » porte le montant de l'indemnisation à 22 470 € (au lieu de 15 000 € précédemment) et maintien la somme de 1 500 € au titre des frais engagés par la commune.

En fin d'année 2020, nous sommes informés que la société Mobidecor, décidément tenace, va se pourvoir devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation de la condamnation. Effectivement, le pourvoi est déposé le 16 mars 2021. Le Conseil d'Etat se réunit en séance le 4 juin 2021 pour étudier la demande, et annonce sa décision le 23 juin 2021. Le pourvoi de la société Mobidecor n'est pas admis. L'action judiciaire est arrivée à son terme validant définitivement les arguments de la commune. Il est regrettable que la société Mobidecor ait systématiquement refusé de chercher avec nous des solutions au problème. Peut-être que pour eux, les collectivités locales ne sont que des « vaches à lait » que l'on peut « traire » et traiter par-dessus la jambe.

Je voudrais terminer cet éditorial par deux informations :
Depuis le 1er juillet 2021, la rue de la Fontaine est fermée devant la place des anciens combattants (parking du cimetière). Dans le cadre du réaménagement futur du quartier du Vieux Bourg, il s'agit de répondre à une demande pertinente des riverains. En effet, beaucoup de véhicules coupaient par le quartier pour éviter le rond-point du centre-bourg, parfois à des vitesses déraisonnables, et pour un gain de temps très limité. La deuxième raison est de commencer à bénéficier d'espaces supplémentaires intramuros pour compenser les aménagements à venir qui viendront diminuer les places de parkings et redonner l'attrait perdu à la place du Vieux Bourg.

Nous travaillons depuis plusieurs mois pour que la société d'assurance AXA et la mutuelle La Choletaise puissent proposer une mutuelle dite communale. L'idée est d'améliorer l'accès aux soins. AXA et la mutuelle La Choletaise nous ont contacté, et devraient pouvoir présenter leur offre de service à partir du 1er octobre 2021. Une réunion publique de présentation sera organisée pour chacune. Il s'agit de proposer une offre de groupe pour permettre à tous ceux qui n'ont pas de mutuelle santé d'avoir une proposition que l'on espère intéressante (retraités, travailleurs indépendants, agriculteurs, demandeurs d'emploi...). L'adhésion se fera sur la base du volontariat. Ce sera à chacun de se faire son opinion.

Bonne lecture de ce bulletin municipal et très bel été à tous.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES

Conseil Municipal d'Enfants

La fête des CM

Le dernier Conseil Municipal d'Enfants s'est réuni en mai.
Lors de cette réunion, les élus étaient ravis de pouvoir songer à la fête des CM, celle-ci ayant été annulée l'an passé en raison de la crise sanitaire.

Les enfants ont choisi le thème « Retrouvailles pour les vacances ».

Cette fête s'est déroulée dans le Parc de la Mairie le 1er Juillet.

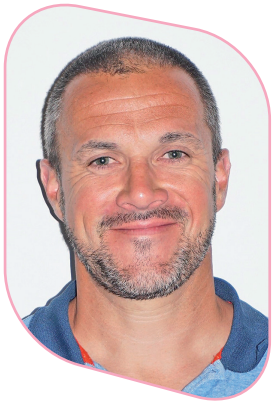

Permanence
Vie Associative

Olivier BACLE
Samedi sur rendez-vous

Permanence
Communication

Claire BIMIER
Sur rendez-vous

Conseillère municipale,
déléguée au C.M.E. :
Laurence TISSEROND

Inauguration de la boîte à livres

Le projet « boite à livres » est terminé. La boite a été installée à l'étang, près de la structure de jeux. Son but est de permettre la lecture en partageant les livres.

L'inauguration a eu lieu le 2 Juillet.

Le registre nominal communal

Les personnes âgées ou handicapées isolées à domicile, peuvent se signaler et demander leur inscription sur le registre communal. En cas de déclenchement par le préfet d'un plan d'alerte et d'urgence, notamment d'un plan canicule, les personnes inscrites bénéficieront d'interventions ciblées des services sanitaires et sociaux.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie de Saint-Léger-Sous-Cholet ou au CLIC IGEAC.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Santé publique France

Permanence
Vie Sociale

Chantal RIPOCHE
Sur rendez-vous

Permanence
Vie Sociale

Claudia THARREAU
Sur rendez-vous

Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et au Centre Socioculturel :
Bruno GUEDON

Conseiller municipal délégué à la participation des habitants :
Jean-Luc HAMARD

Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC

Depuis quelques jours le soleil s'est installé, et Suzette apprécie de se lever le matin avec un joli ciel bleu !

Mais la chaleur s'est également invitée... Suzette s'adapte et reprend ses habitudes pour ne pas trop en souffrir, en appliquant les précieux conseils donnés par la coordinatrice du CLIC :

- volets mi-clos ou totalement fermés dès que la chaleur se fait sentir,
- sorties le matin ou le soir, quand les températures sont plus supportables,
- une bouteille d'eau à portée de main, pour ne pas oublier de s'hydrater,
- fréquentation illimitée des lieux climatisés,
- donner de ses nouvelles et en prendre auprès de ses amies et de sa famille...

Et bien sûr, rappeler à ces derniers quoi faire en cas de fortes chaleurs, Suzette n'hésitant pas à distribuer la plaquette d'information que la coordinatrice du CLIC IGEAC lui a laissé lors de sa dernière visite. Suzette sait aussi qu'elle peut s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables de sa commune d'habitation.

...rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination),
- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) uniquement sur rendez-vous ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00
- à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile

Tél : 02 41 30 26 34
E-mail : clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

Le CLIC reste ouvert tout l'été, aux horaires habituels, mais que les coordinatrices du CLIC ne reçoivent que sur rendez-vous !

Nouveau conseiller numérique

Rodolphe PHOU-GIMBRETIERE a rejoint l'équipe du CSI le 15 juin dernier au poste de Conseiller Numérique !

Il va travailler sur le projet LAB'RIQUE ; projet numérique du CSI et sera en lien constant avec les salariés, bénévoles et partenaires de la structure.

Rodolphe sera chargé de développer l'accueil individuel et d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne. Il orientera, informera les habitants selon leurs questions et problématiques, pour faire en sorte qu'ils deviennent autonomes dans leur utilisation du numérique.

Pour le moment, le déploiement du poste est en cours ; il pourra intervenir d'ici la fin de l'année sur les communes.

Ma Santé tout simplement

PROFITEZ DU SOLEIL EN TOUTE SÉCURITÉ

Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant, on oublie parfois qu'il peut aussi présenter des risques. En France métropolitaine, c'est entre les mois de mai et d'août que le rayonnement solaire est le plus intense. Alors, pour toutes vos activités de plein air, que vous soyez dans votre jardin, à la terrasse d'un café, à la plage, à la montagne ou à la campagne, lorsque vous faites du sport ou tout simplement lorsque vous vous promenez...

Protégez-vous, pour que le soleil reste un plaisir

RISQUES SOLAIRES

Tout le monde est concerné mais nous ne sommes pas égaux face au soleil. Vous êtes particulièrement fragile si :

- Vous avez la peau claire, les cheveux roux ou blonds, les yeux clairs et vous bronzez difficilement ;
- Vous avez de nombreux grains de beauté (plus de 50) ;
- Vous avez des grains de beauté congénitaux (présents dès la naissance) ou atypiques (larges, irréguliers) ;
- Vous avez des antécédents familiaux de mélanome ;
- Vous suivez un traitement médical ou prenez des médicaments qui peuvent vous rendre "photosensible", c'est-à-dire plus sensible au soleil.

Soyez donc très prudent au soleil.
Faites examiner régulièrement votre peau par votre médecin traitant ou un dermatologue.
Si vous détectez une anomalie, une tache, un grain de beauté aux contours irréguliers ou qui change d'aspect rapidement (forme, taille, épaisseur, couleur), consultez rapidement votre médecin traitant ou un dermatologue pour effectuer un dépistage. Détecté trop tard, le mélanome peut être mortel car il s'étend rapidement à d'autres parties du corps. Si se protéger du soleil est indispensable, faire un dépistage chaque année chez un dermatologue l'est également.

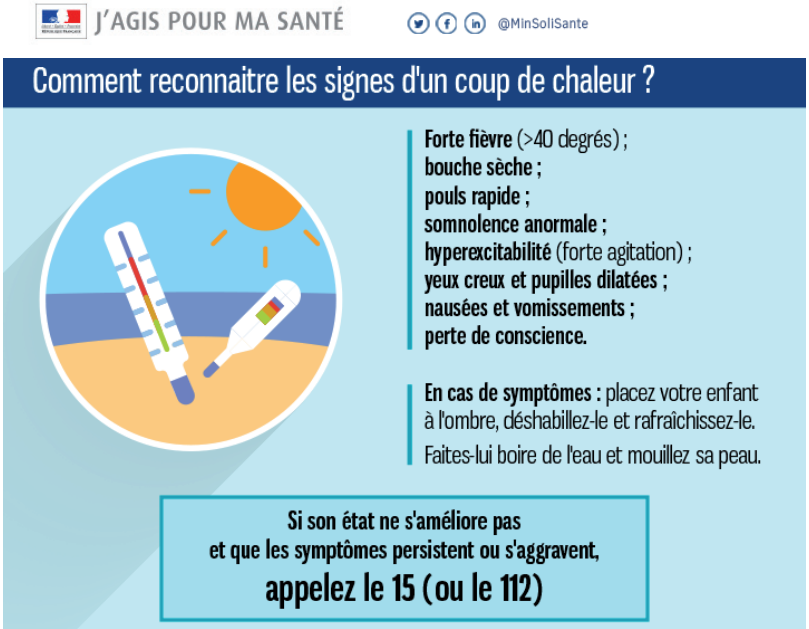

LA PARTICIPATION citoyenne EN ACTION

En proposant des consultations publiques, la municipalité de Saint-Léger-sous-Cholet a toujours été à l'écoute de ses concitoyens.
Aujourd'hui, en ayant nommé un conseiller délégué aux actions participatives citoyennes, elle souhaite pouvoir aller plus loin.
La participation citoyenne, est un concept étendu un peu partout dans la sphère publique.

Quel est son but principal ?

La participation citoyenne est une pratique qui consiste à donner la parole aux citoyens et leur permettre de s'engager dans des actions ayant des objectifs et des intérêts communs.

Il s'agit pour le citoyen de s'impliquer dans des projets qui le touchent. Il doit pouvoir s'investir sur les questions qui le concernent et les thématiques qui l'intéressent.
L'idée de la participation citoyenne est qu'en associant les habitants de Saint-Léger-sous-Cholet dans des actions d'intérêt général nous favorisons « le vivre ensemble ».
Il s'agit de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de notre commune, de permettre de s'y impliquer, de formuler des avis consultatifs.
Cela permet aussi de rompre avec l'isolement, de valoriser des actions déjà mises en œuvre mais aussi d'évaluer les pratiques en matière de développement durable et de permettre un espace de dialogue et de débat.
La municipalité souhaite mettre en place des groupes en fonction d'intérêts communs.

Le conseil municipal fera des propositions en ce sens aux saint-légeois dans les prochains mois.

Collecte de déchets

Le samedi 19 juin en matinée s'est déroulée une grande opération de collecte de déchets sur notre commune. Deux actions ont donc été menées ; d'une part le long de la route qui conduit à la déchèterie de l'Ériboire, et d'autre part dans les quartiers de Saint-Léger-sous-Cholet.

La 1ère action s'est faite conjointement avec les communes de Bégrolles-en-Mauges et du May-sur-Evre avec qui nous partageons l'accès à la déchèterie, aidé par le collectif « HULC » du CSI Ocsigène.

Quant à la 2ème action, réalisée en intra-muros, a été effectuée par les enfants du CME, les 2 écoles, quelques parents, habitants de Saint-Léger et élus municipaux.

Au-delà du nécessaire ramassage des déchets, cette ½ journée de sensibilisation se voulait pédagogique également. En fin de parcours, une partie des participants a été accueillie par une ambassadrice du tri de l'AdC où des informations sur le tri ont été données, et ainsi procéder à la pesée.

Triste constat de retrouver des détritus de tout genre sur nos routes, dans nos fossés tels que canettes, polystyrène, mégots de cigarettes, optiques de voitures, emballage, bouteilles de verres, etc...

Permanence
Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON

Permanence
Cadre de vie

Pascal DANIEAU
Samedi sur rendez-vous

Conseillers délégués :

Dominique COUSIN
Réseaux et énergies

Eric LOMBART
Environnement

Ces actions ont réuni environ 100 personnes sur les 3 communes dont 50 enfants, et au total 60 Saint-Légeois.

Gageons que la présence de cette jeunesse nous laisse l'espoir d'une réelle prise de conscience, que l'adoption de gestes écocitoyens ne soit plus la préoccupation que de quelques-uns, et ce, pour le bien de tous et de notre environnement.

A SAVOIR

Toute modifications sur un bâti doit faire l'objet d'une déclaration en mairie :

Quelques exemples concrets :

Déclaration préalable :

- modification de façade ou de menuiserie,
- pose d'un vélux,
- pose de photovoltaïque,
- abri de jardin jusqu'à 19,9 m²,
- pergola...
- extension de – de 40m² en zone urbaine

Permis de construire :

- construction d'une maison,
- extension de + de 40m² en zone urbaine

Les documents sont téléchargeables sur https://www.service-public.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :
En date du :
Bénéficiaire(s) :
Nature des travaux :
Nom de l'architecte :
Surface de plancher autorisée : m²
Hauteur de la/des construction(s) : m
Surface des bâtiments à démolir : m²
Surperficie du terrain : m²
Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :
Permis affiché en Mairie le :

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Rappel : Tenue des chiens en laisse

Pour le bien vivre ensemble il est conseillé de tenir son chien en laisse sur le domaine public :

Ce que dit la loi : il est interdit d'avoir un chien en état de divagation, c'est-à-dire situé hors de portée de voix (ou de tout instrument permettant son rappel) de la personne qui en est responsable ou éloigné d'une distance de plus de 100 mètres d'elle. Hors de ce cadre général, les maires et les préfets peuvent ordonner que les chiens soient tenus en laisse (dans des parcs ou sur des plages par exemple).

Des panneaux de rappel vont être installés prochainement sur la commune : parc de la Mairie, aux abords de la Bâtisse et de l'étang.

Aménagement de l'étang

Une clôture en bois a été installée autour de la structure de jeux à l'étang, afin de préserver l'espace de jeux réservé aux enfants.

Environnement

Gardons nos trottoirs propres !

Chaque propriétaire est encouragé à entretenir ses pieds de murs côté domaine public (désherbage manuel ou utilisation de produits écologiques)

Exemple de traitement écologique :

- 70 g de bicarbonate de soude
- 1 litre d'eau bouillante

Calendrier – Opération de broyage automne 2021

Du 1er octobre au 27 novembre 2021, les vendredis après-midi de 14h à 17h et samedis toute la journée, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Date	Commune	Lieu
Vendredi 1 octobre 14h – 17h	Passavant sur Layon	Parking rue du Prieuré
Vendredi 1 octobre 14h – 17h Samedi 2 octobre 9h – 12h	La Séguinière	Parking du complexe sportif Pierre de Courbetin
Samedi 2 octobre 9h – 12h / 13h – 16h	St Paul du Bois	Place de l'Église
Vendredi 8 octobre 14h – 17h	La Plaine	Dépôt de la Gagnerie, sortie du rond-point route de Vihiers (D25)
Vendredi 8 octobre 14h – 17h	Cholet	Parking stade omnisport
Samedi 9 octobre 9h – 12h / 13h – 16h	Cholet	Parking du champ de foire
Samedi 9 octobre 9h – 12h / 13h – 16h	Vezins	Parking du restaurant scolaire
Vendredi 22 octobre 14h – 17h	Cernusson	Parking de la mairie, situé au chemin Claire nature
Samedi 23 octobre 9h – 12h / 13h – 16h	Cholet	Parking de la Meilleraie
Vendredi 22 octobre 14h – 17h Samedi 23 octobre 9h – 12h	Yzernay	Parking du complexe sportif
Vendredi 5 novembre 14h – 17h	La Plaine	Dépôt de la Gagnerie, sortie du rond-point route de Vihiers (D25)
Samedi 6 novembre 9h – 12h / 13h – 16h	La Séguinière	Parking du complexe sportif Pierre de Courbetin
Samedi 6 novembre 9h – 12h / 13h – 16h	Nuaillé	Parking de la salle de sport
Vendredi 19 novembre 14h – 17h	Cholet	Parking stade omnisport
Samedi 20 novembre 9h – 12h / 13h – 16h	Le May sur Evre	Parking de l'église, place Capitaine F.Humeau
Samedi 20 novembre 9h – 12h / 13h – 16h	Maulévrier	Centre technique municipal, boulevard Edouard Colbert
Samedi 27 novembre 9h – 12h / 13h – 16h	Vihiers	Parking salle des fêtes Leclerc

* Les lieux en jaune correspondent aux interventions effectuées par l'Eclaircie. A contrario, ceux en bleu, sont les lieux où intervient Fil d'Ariane.

Réponses Quiz Bulletin Municipal de mai 2021 :

A - Oreillette
B - Fleur de Pâques
C - Véronique à fleur de lierre
D - Dent de lion

Accueil des nouveaux Saint-Légeois le samedi 25 septembre 2021.

La municipalité sera très heureuse d'accueillir tous les nouveaux Saint Légeois installés sur notre commune depuis le 1er juin 2019, ainsi que toutes les familles ayant eu le bonheur d'agrandir leur foyer avec l'arrivée d'un nouveau-né depuis le 1er juin 2019.

Nouveaux Saint-Légeois 2017

Nouveaux Saint-Légeois 2018

Une réception aura lieu à la mairie le samedi 25 septembre 2021 à 11h.
Monsieur le maire et l'équipe municipale auront le plaisir de vous présenter notre commune, les différents services proposés, l'accueil des enfants, ainsi que les animations et les manifestations qui participent au dynamisme de Saint Léger tout au long de l'année.

Nouveaux Saint-Légeois 2019

Anniversaire du marché le dimanche 26 septembre 2021

Le marché de Saint Léger fêtera bientôt ses 2 ans. A cette occasion, un moment convivial sera offert à la population, musique, bons d'achat à gagner, verre de l'amitié offert. Les commerçants et l'équipe municipale seront heureux de vous accueillir à partir de 10 heures.

DIVERS'DANSES

Durant les périodes de confinement, DIVERS'DANSES a dû se réinventer en programmant des séances "visio" gratuites d'une heure, adaptées aux espaces restreints des maisons.
Notre Professeure Ariane JARRIGE s'est équipée et a proposé chaque semaine à tous nos adhérents :

1 séance "Bien-Etre pour la Danse", 1 séance "Danses de salon solo", 1 séance "Danses à deux"
soit au total près de 80 séances. (Voir photos ci-dessous prises lors des diffusions sur internet)
De plus, tous les cours qui n'ont pas pu avoir lieu en présentiel sont reportés sur la prochaine saison 2021-2022, sans paiement supplémentaire de nos adhérents.

La prochaine saison va débuter mi-septembre
Nous n'avons pas pu organiser de Portes Ouvertes en Mai et Juin.
Aussi, des journées de Découvertes sont programmées mi-septembre pour voir et participer sans engagement à nos premiers cours.
Sont au programme les cours suivants avec plusieurs niveaux :

Danses de salon à deux, Danses de salon solo, Danses Latino, Danses Swing-Rock, Bien-Etre pour la Danse
Dès maintenant, vous pouvez découvrir DIVERS'DANSES sur notre site internet et vous pré-inscrire sur l'onglet spécifique pour recevoir les mails d'informations pour la rentrée.
Rappelons que les Saint-Légeois bénéficient d'une offre tarifaire préférentielle.
En attendant le plaisir de nous retrouver sur la piste des cours de danses, nous vous souhaitons un très bel été.

06 14 45 02 70
http://www.diversdanses.com
diversdanses@gmail.com

LC DANSER EN COUPLE

Début des cours, mardi 15 septembre à 20h30 - Salle de la Prairie
Vos deux premiers cours à l'essai si vous le désirez
Une saison bizarre que celle qui vient de s'achever, nous n'avons pu faire que 5 cours sur 30, nous n'avons pas pu faire de porte ouverte, pour que vous puissiez venir découvrir notre activité. Nous remboursons les cours non pris pendant la pandémie. Notre professeur ne nous lâche pas malgré une année blanche pour elle. Elle nous a fait quelques vidéos gratuites, pour ne pas perdre le contact.

Nous sommes impatients de nous retrouver la saison prochaine et de vous rencontrer, vous tous qui chercher une activité à deux et une bonne ambiance, pour retrouver de la sociabilité et de la convivialité.
Grâce à cette bonne ambiance dans le cours et les (différents) groupes, nous allons ensemble dans différentes soirées, pour nous retrouver dans un autre contexte, nous amuser et nous entraîner.

Les bienfaits de la danse en couple : elle a des effets positifs sur l'humeur, le bien-être, la communication et la concentration. Danser exige de prendre des décisions quasi instantanées et procure un fort potentiel thérapeutique.
Vous êtes les bienvenus, n'hésitez plus, venez essayer

Contacts :
Christiane LEGAL
07 84 43 19 46

Jérôme CHANTRY
06 52 86 85 15
lcdanserencouple@gmail.com

Facebook : lcdanseencouple

SPECTACLE ET COMPÉTITIONS

Les compétiteurs évoluent dans une deuxième association « LC, SPECTACLE ET COMPETITIONS ». Celle-ci organise une compétition régionale Grand Ouest, le 9 janvier 2022 avec la participation de nombreux couples enfants et adultes, venus des écoles de danse d'Angers, Tours, Nantes, Rennes, Royan, Paris ...

B.S.L. BADMINTON

Le club de badminton Loisirs de St Léger sous Cholet ouvre ses portes pour la saison 2021-2022 à partir du lundi 30 août 2021 à 18h30. Le club est ouvert aux adultes de plus de 18 ans sur les créneaux suivants :

- lundi 18h30-20h30 / 20h30-22h30
- jeudi de 18h30-20h30 (en attente de confirmation) / 20h30 à 22h30.

Le tarif est de 35€ pour les nouveaux adhérents et 10€ pour les adhérents de l'année 2020-2021 (réduction suite au COVID).

Le règlement peut s'effectuer par chèque ou en espèce.
Pour toute inscription, merci d'apporter 2 photos d'identité (obligatoire) et le règlement.

E.S.S.L. ATHLETISME

Après une saison chaotique avec le confinement, les entraînements étaient interdits en salle et autorisés en extérieur avec parfois de la pluie.

Nous avons décidé de faire quelques entraînements les mercredis des vacances scolaires. Cela nous a permis de pratiquer l'athlétisme de manière presque ininterrompue. Les compétitions se sont déroulées uniquement avec le May S/ Evre avec une bonne participation.
La remise des médailles a bien eu lieu le 19 juin 2021, nous avons récompensé les athlètes pour leurs résultats et pour leur assiduité aux compétitions.

Les jeunes de la section de St Léger médaillés, accompagnés des parents et des encadrants

Les entraînements de l'école d'athlétisme reprendront le samedi 11 septembre 2021.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant sur le site internet de l'entente des Mauges : www.ententedesmauges.fr

Les jeunes nés de 2011 à 2014 les entraînements auront lieu le samedi de 13h45 à 15h15 à la salle de sports de Saint-Léger S/ Cholet.

Pour tout renseignement complémentaire les personnes à contacter sont :
Patricia Chiron Tél. 06 13 53 70 26
Gérard Petiteau Tél. 06 84 30 67 28
Serge Lefort Tél. 06 30 70 94 81

Cotisation :
87€ (2011/2014) Tarif dégressif pour plusieurs membres d'une même famille
(-15€ pour le 2ème inscrit, -20€ pour le 3ème et suivant).

La section vous souhaite de bonnes vacances à tous

ESSL BASKET

La saison 2020-2021 fût très compliquée pour notre club. Depuis octobre 2020, nous avons dû nous adapter en fonction des contraintes. sanitaires qui nous étaient imposées. Malgré ce contexte difficile, nous avons essayé de garder contact avec nos licencié(e)s en organisant différents évènements :

- **Septembre 2020**

Préparation Vente Jus Pommes

- **Décembre 2020**

Concours dessin sur Noël

- **Mai 2021**

Biathlon pour nos U13, U15, U17 et U18

- **Mai 2021**

Course d'Orientation sur St Léger

Néanmoins, nous espérons tous reprendre notre « rythme associatif » : licencié(e)s, parents et bénévoles espèrent retrouver notre convivialité dans les salles de sports. Nous avons besoin de TOUS pour redynamiser notre club et représenter St Léger.

Pour la nouvelle saison 2021/2022, nous recherchons de nouveaux bénévoles au sein de notre bureau. Connaisseurs ou non dans le basket, tout le monde a sa place avec ses idées.

Des portes ouvertes auront lieu dès septembre prochain, les dates seront communiquées sur nos réseaux et via les écoles. Pour toutes questions vous pouvez nous contacter par mail : esslbasket@gmail.com.

Lors de la parution de ce bulletin, les dates d'inscriptions et notre Assemblée Générale seront passées mais vous pourrez retrouver toutes nos modalités d'inscription ou autres informations sur notre site :
https://www.esslbasket.fr/

Bonne reprise à toutes les associations saint-légeoises !

BE-LEGER FC

Amis licenciés, bénévoles, supporters, parents de joueurs du BELEGER FC Depuis plus d'un an l'association vit au ralenti. Cette pandémie nous empêche de vivre notre passion et de partager les moments de convivialité. Malgré l'arrêt des compétitions, un nouveau confinement, le couvre-feu, le bureau prépare la saison prochaine : confirmation des éducateurs, des dirigeants, interrogation sur les effectifs, et réflexion sur le prix de la licence.

Nous voulons rappeler quelques points :
Depuis quelques années le club commence à mettre en place plus d'encadrements. Les coûts de fonctionnement sont importants : frais fixes, salariés, frais ligue et district, animations, déplacements, vin d'honneur, pharmacie... C'est donc bien votre participation à la vie du club qui permet d'équilibrer les finances : recettes de bar, concours de palet. C'est aussi le travail des bénévoles qui mettent en place diverses actions comme par exemple : l'aménagement du Bar et du Foyer de St Léger, la recherche de Sponsor, le service aux bars...

N'oublions pas le soutien de nos partenaires qui poursuivent d'ailleurs, pour beaucoup, leur engagement. D'autre part, nous avons dû annuler à deux reprises notre tournoi U11/U13 et le concours de palet envisagé en novembre dernier Nous avons tout de même pu maintenir notre trésorerie. C'est pour cela que le bureau du BE-LEGER FC a pris la décision suivante :

Pour tout renouvellement de licence, une réduction sera faite sur le prix de la licence 2021-2022, pour tout dossier déposé aux dates de signatures. Les prix de base des licences reste inchangé.

UNION DES PÊCHEURS SAINT-LEGEOIS

Suite à une année 2020 très difficile, un alevinage a été fait fin décembre avec 325 kg de gardons et 100 kg de tanches.

Ensuite, le début de l'année 2021 a également été compliqué. Il n'y a pas eu d'assemblée générale. En avril 2021, à l'ouverture de la pêche, nous avons aleviné 80 kg de truites pour les Saint-Légeois. Nous remercions la Mairie que nous avons dernièrement sollicités pour l'achat de poteaux et de grillage afin de protéger la frayère, la faune sur une longueur de 100m, et les abords des jeux réservés aux petits enfants.

Dans quelques jours, des tables et des bancs supplémentaires seront installés pour le bonheur de tous, en souhaitant que tout le monde en prenne soin.

Depuis la réouverture des Bars Tabac, le PMU vend les cartes journalières comme habituellement (6,00€ le ticket à la journée).

Cette année, exceptionnellement, la fermeture de la pêche aura lieu mi-novembre pour l'installation du bateau lavoir à l'étang.

Une carpe de 12 kg a été pêché par un Saint-Légeois

Pour tout renseignement, contacter :
Roland Barré : 06 82 35 23 15 ou Serge Lefort : 06 30 70 94 81

Le bureau de la pêche de Saint-Léger vous souhaite des bonnes vacances et une bonne fin de saison.

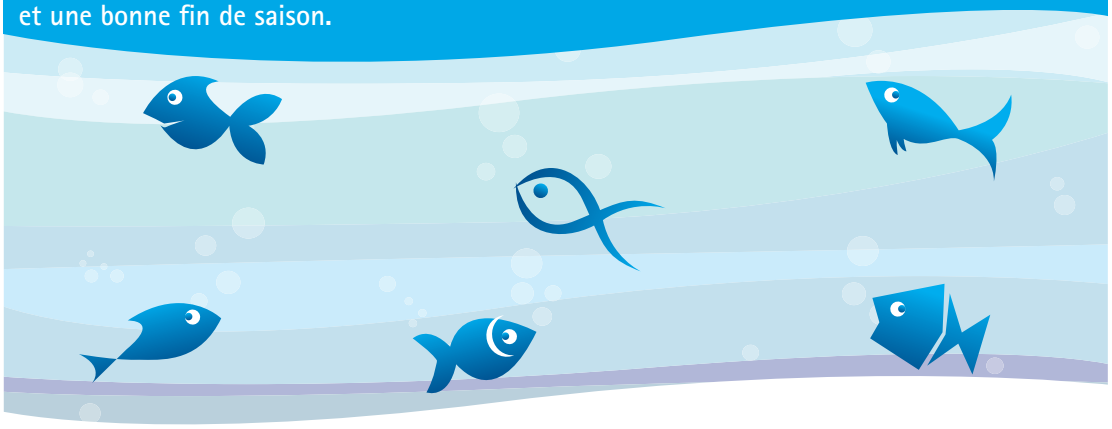

St Léger-cyclotourisme

Les mesures restrictives liées à la pandémie "COVID" ont réduit l'activité de St Léger-Cyclotourisme à sa plus simple expression.
"Sorties entre membres" et les projets d'avenir attendent la levée de celles-ci...
Si amélioration de la situation ?

En conséquence :
L'organisation de la randonnée du boudin, est, dans l'immédiat, rendue difficile par le protocole sanitaire à mettre en place en amont, (obligation du passe sanitaire à compter de ce 1er juillet pour toute manifestation de plus de 1000 personnes).
Les adhérents et les bénévoles sont insuffisants, importante préparation matérielle imposée (affiches, gel hydroalcoolique, cheminement, distanciation, etc etc...) pour l'accueil, les points de ravitaillement et la restauration au retour. Elle est donc pour l'instant mise en veille...

Cette décision à été prise par le bureau de St Léger-cyclotourisme, lundi 31 MAI 2021.

Le Pinceau Léger

Le Pinceau Léger

Après tous ces mois mouvementés, les cours de peinture du « Pinceau Léger » vont pouvoir reprendre à partir de septembre.

Claire Colonier, peintre, styliste pendant 20 ans, enseignante dans les métiers de la mode et Art-thérapeute vous propose un programme de cours complet allant du dessin d'observation aux différentes techniques picturales : aquarelle, pastels, peinture acrylique et à l'huile, dans la lignée de l'école d'Arts Plastiques de Cholet.

L'objectif est d'apprendre à observer et reproduire tout en expérimentant différentes techniques pour mieux développer l'expression artistique personnelle et la créativité de chacun.

Les cours se déroulent au Pôle Culturel le mercredi de 10h00 à 20h30.
Pour tout renseignements et inscription, contacter Madame Odile MAQUAIRE au 06 59 82 73 78

Association des Activités Adultes (AAA)

Gym tonic – Zumba – Pilates – Patchwork – Don du sang

L'Association des Activités Adultes (AAA) propose des activités essentiellement sportives (gym-tonic, renforcement musculaire, Zumba et Pilates), mais également du patchwork. Elle se charge aussi de l'accueil des dons du sang organisés deux fois par an. La prochaine collecte aura lieu salle de la Prairie le mercredi 28 juillet de 16h à 19h30, sur rendez-vous afin de limiter l'attente et un flux trop important de personnes. L'association compte environ 140 adhérents(es) dont une dizaine au patchwork. Elle a fonctionné partiellement cette année, en conséquence de quoi des remboursements ont été effectués.

Les inscriptions pour l'année 2020-2021 auront lieu le vendredi 3 septembre à partir de 17h au pôle culturel. Les cours, adaptés en fonction du public, ont lieu au pôle culturel sur différents créneaux en matinée et en soirée.

- Patchwork : Activité manuelle qui permet aux personnes qui aiment jouer avec les tissus et les couleurs de créer des objets utiles ou décoratifs. Rencontres tous les 15 jours le mardi après-midi animées par Anne-Marie Kielwasseur.
- Gym Tonic et renforcement musculaire, des cours en rythme et en musique avec travail des jambes, bras, abdos, fessiers, taille, dos, etc. Le mardi de 9h30 à 10h30, de 18h00 à 19h00 et de 20h00 à 21h00. Le mercredi de 9h30 à 10h30. Cours dispensés par Samuel Belliard.
- Zumba le lundi de 20h00 à 21h00, le mardi de 10h30 à 11h30 et de 19h00 à 20h00, également avec Samuel Belliard.
- Pilates le jeudi de 14h15 à 15h15, de 19h00 à 20h00 et de 20h00 à 21h00 avec Samuel Belliard.
- Tarifs : Pour les Saint-Légeois : Gym et Zumba 70 €/an, Pilates 215 €/an. Plus 3 € d'adhésion.

Tous les cours peuvent être mixtes.

Contact :
Présidente :
Marie-Danièle Guédon

Contacts pour infos complémentaires :
associationactivitesadultes@gmail.com
06 22 07 87 56

Les Fous du Roy

Pour cette saison 2020-2021, l'association des « Fous du Roy » comptait 33 comédiens répartis en 5 troupes, 3 troupes d'enfants, 1 troupe ado et une troupe adulte.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de présenter un spectacle en mai. Les cours interrompus fin octobre pour les 3 troupes d'enfants ont pu reprendre en juin sous forme d'improvisations. La troupe ado a pu continuer les cours en visio pour aboutir à un enregistrement de la pièce à distance

Pour la troupe adulte qui a pu maintenir ses répétitions, elle se produira dans la cour de la mairie le samedi 17 et le dimanche 18 juillet à 17h pour un spectacle gratuit.

Venez nombreux !

Contact :
Laurence VINCENT
02 41 75 90 37

A retenir :

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 9 septembre au pôle culturel de la mairie

Les inscriptions pour la saison 2021/2022 sont possibles dès maintenant.

Chorale de L'amitié

Après une année difficile liée au Covid, nous espérons reprendre les répétitions dès que les conditions sanitaires le permettront.

Elles se dérouleront le lundi de 14H30 à 16H30, sous la direction de notre chef de chœur, Annie Jarry.

Nous accueillons avec plaisir de nouveaux choristes. Nous sommes disponibles également pour les sépultures et les cérémonies de mariage.

Association des parents d'élèves de l'école privée « St Charles »

Grandir, apprendre, s'épanouir dans le respect des autres, voici les maîtres mots de l'école privée St Charles. L'APEL, Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, est une association de parents bénévoles qui participent activement au fonctionnement de l'école et déploient toute leur énergie pour mener à bien les différentes actions de l'année.

Ses principales missions sont :

- Accueillir les nouvelles familles au sein de l'établissement
- Informer et conseiller les parents sur la vie de l'établissement et ses particularités
- Participer au projet éducatif de l'école
- Représenter les parents au sein de l'école (conseil d'établissement, conseil de discipline...) et auprès des institutions locales (mairie...)
- Contribuer au dynamisme de l'établissement en participant à son animation et en y développant des projets innovants
- Apporter une aide concrète à la scolarité et à l'éducation. (projet pastoral, sorties scolaires...)

L'équipe APEL travaille en collaboration avec l'équipe OGEC, Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique, qui offre à la communauté éducative les conditions matérielles optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement. L'OGEC assure ainsi la vie matérielle et financière de l'établissement, à la charge de l'entretien des bâtiments scolaires et est l'employeur du personnel non-enseignant. L'appel apporte un soutien financier à l'OGEC afin de concrétiser certains projets éductaifs ou matériels.

Nos animations pour l'année 2020 – 2021 :

27/09/20 :

Vente de crêpes au marché de St Léger sous Cholet

13/12/20 :

Marché de l'avent au marché de St Léger sous Cholet

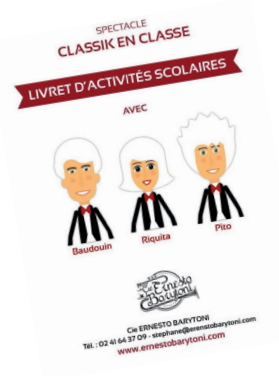

05/07/21 :

Spectacle Classik en Classe de la compagnie Ernesto Barytoni

Les Amis de Léo

Ce que les Amis de Léo ont fait depuis 25 ans... et ce qu'il reste à faire

les Saint-Légeois en Belgique, en 2015

Participation aux rencontres des St Léger de France, Belgique et Suisse :

1996 - naissance de l'association « Les Amis de Léo », dans la foulée du 1er rassemblement ici des communes « St Léger » de France, Suisse et Belgique
Tous les 2 ans depuis, participation, pour tous les habitants qui le souhaitent, aux grands rassemblements dans un des 73 St Léger

2000 - lancement du site Internet de l'association des « St Léger de France et d'ailleurs » www.stleger.info

depuis 2019 - préparation du 13e rassemblement des St Léger, prévu en 2021, repoussé à l'Ascension 2022

PARUTIONS PARUTIONS

2001 - « 100 ans d'enfances à St Léger sous Cholet » (1900-2000)
2002 - « Lettres de Valentin à ses parents » (Algérie & Tonkin - 1882-1886)
2003 - « Jours de travail et jours de fêtes à St Léger sous Cholet »
2006 - « L'histoire des associations à St Léger sous Cholet »
2015 - « Souvenir de St Léger » (toutes les cartes postales anciennes existantes de la commune)

Commission
Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

2007 - La plaque est prête

2020 - Imperméabilisation du bois

Mise en valeur du patrimoine :

2007 - installation « à la maison », après rénovation par les Amis de Léo de la gare du Petit Anjou que la mairie nous prête gracieusement
2010 - réalisation d'une fresque sur le pignon de la gare
2011 - construction du chalet suisse près de la gare
2012 - installation du petit train en bois allée de la gare, en partenariat avec le Pinceau Léger
2014 - inauguration de l'ancien pont du Petit Anjou, situé jadis à la Bifaumoine, reconstruit près des Paganes
2014 - inauguration de l'arceau du Passage de la Gare
2016 - mise en place dans le bourg du circuit du patrimoine, en 10 étapes, avec panneaux explicatifs
depuis 2016 - mise en place au fil du temps de petits panneaux qui éclairent le passé du village
depuis 2017 - reconstruction du bateau-lavoir (disparu en 1951) qui sera prochainement mis à l'eau sur l'étang
2021 - réalisation d'une fresque Passage de la Gare, en partenariat avec des jeunes du Centre Social

Animations :

2007 - 1er vide-grenier organisé durant la Fête du Boudin - il deviendra lui aussi traditionnel depuis 2009 - participation à des Journées du Patrimoine (l'eau, le Petit Anjou, l'église...)
2012 - 1ère animation de Noël
2016 - 1er loto des Amis de Léo

Vous trouverez images et compléments sur tout cela sur le site www.stleger.info, à la page de notre commune www.stleger.info/les72StLeger/region1/49b.htm.

Pour poursuivre leur route, les Amis de Léo souhaitent être rejoints par de nouvelles personnes, pour tonifier l'équipe et lui apporter un souffle nouveau : par exemple en repensant l'animation de Noël ou en réfléchissant à une animation de Pâques.

Merci de prendre contact avec nous lesamisdeleo@orange.fr
ou Christophe Ripoche 02 41 58 13 37 & Marie-Françoise Céus 07 81 31 70 13

OCSIGENE – CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL

18 Rue de l'Anjou
49280 Saint Léger Sous Cholet
02 41 56 26 10

csinter@wanadoo.fr

Page Facebook :
Centre Socioculturel Ocsigène

Site du CSI :
https://ocsigene.centres-sociaux.fr/

HORAIRES DU CENTRE
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h30

Toute l'année, l'équipe du CSI Ocsigène se tient à votre disposition **pour répondre à vos questions, vous orienter et vous accompagner dans vos projets !** Vous y trouverez également de nombreuses activités ! Pour plus de renseignements : veuillez nous contacter au 02 41 56 26 10.

POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DATES DE NOS ANIMATIONS ; VEUILLEZ CONTACTER LE CSI OU CONSULTER NOTRE SITE INTERNET !

LIEUX EPHEMERES

CET ETE, VENEZ DÉCOUVRIR... Un lieu convivial avec quelques jeux : pour se retrouver, explorer, découvrir... Cette action avait déjà eu lieu sur l'été 2020. Au vu des nombreux retours positifs ; cette année, la seconde édition est lancée ! Cet espace de rencontres sera mis en place dans chacune des communes.

Pour préparer ces lieux éphémères, des bénévoles du CSI se sont retrouvés et ont bricolé ensemble, pour vous préparer pleins de nouveautés !

Un coin convivial sera créé. Des jeux seront à disposition des petits et des grands ; mur musical, mur de transvasement, mikado, pêche à la ligne, dominos, jeux d'énigmes, etc...

Places et parcs de vos communes... à surveiller !

PLACE AUX JEUX

Vous aimez jouer ? Ca tombe bien, nous aussi !
En juillet 2016, le Centre Socioculturel Ocsigène avait initié les soirées **« Place aux jeux ».**

Les salariés munis de jeux divers sillonnaient les communes de leur territoire pour permettre aux habitants, le temps d'une soirée, de découvrir divers jeux, et d'échanger...
Cette année encore, cette action est relancée. Petits ou grands, seul ou en famille, venez découvrir des jeux divers et variés : jeux en bois, de sociétés, d'extérieurs... Les dates des rencontres vous seront communiquées prochainement !

Les salariés du CSI ne souhaitent pas intervenir seul ! C'est pourquoi, nous recherchons des amoureux du jeu pour les épauler lors de ces rencontres. La mission est simple et amusante : faire découvrir aux petits et grands du territoire d'Ocsigène des jeux divers et variés lors d'un moment agréable.

Les bénévoles seraient sollicités de 17h00 à 21h00. Bien évidemment, chacun est libre d'intervenir sur une ou plusieurs soirées. Lors de ces rencontres, les habitants seront accompagnés par un salarié du CSI.

Dates pour l'animation Place aux jeux :

- vendredi 09 juillet parc de la mairie St Léger sous Cholet
- lundi 12 juillet parc de la mairie Bégrolles en Mauges
- mardi 13 juillet moulin de la cour La Séguinière
- jeudi 15 juillet salle des fêtes St Christophe du Bois
- vendredi 16 juillet parc de la mairie La Romagne

- lundi 23 août parc de la mairie St Léger sous Cholet
- mardi 24 août parc de la mairie Bégrolles en Mauges
- mercredi 25 août moulin de la cour La Séguinière
- jeudi 26 août parc de la mairie La Romagne
- vendredi 27 août salle des fêtes St Christophe du Bois

Commission
Vie associative / Communication
Saint-Léger-sous-Cholet

PARCOURS LUDIQUES

Découvrez les PARCOURS LUDIQUES sur vos communes !

Quoi de mieux qu'une balade, seul(e) ou en famille ? Et pas n'importe laquelle…
Profitez-en pour partir " A la recherche du livre ", découvrir " La légende de l'arbre sacré ", ou bien parcourir la commune " D'une Mairie à l'autre "… Tout au long de votre promenade ; observez les moindres détails, résolvez les énigmes, et découvrez les trésors cachés…

L'ensemble des parcours sont disponibles sur notre site ou au CSI !

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES

Comment elle fonctionne ?

La Coopérative Jeunesse de Services est une vraie entreprise (éphémère) créée et tenue par un groupe de jeunes sur juillet et août ! Les jeunes vont pouvoir proposer des services ! Ils vont réaliser des chantiers, des missions à destination des entreprises et particuliers. Ils auront aussi des temps au local pour faire des formations, des devis, factures, etc… Par exemple, ils pourront proposer leurs services pour du lavage de vitres, de voitures, de la peinture, du jardinage,… et bien d'autres en fonction des demandes et des compétences des jeunes !

Le groupe est aujourd'hui constitué. En intégrant ce projet, les jeunes vont pouvoir entreprendre, prendre des décisions, créer du lien, entre eux, mais pas que ! Ils vont pouvoir acquérir de nombreuses compétences qui, plus tard, pourront servir dans un futur poste, une demande de formation, une admission dans une école…

Ces compétences seront ensuite traduites et transposées avec l'aide de la Mission Locale, sur leur CV notamment. Tout au long de l'aventure, les jeunes auront un carnet de compétences qui sera complété chaque semaine !

Les jeunes ne seront pas seuls ! 2 animatrices seront présentes, outillées et formées, pour les accompagner dans chaque étape ! De plus, le projet est soutenu par de nombreux acteurs, financiers, d'une part et d'autre part, par un Comité Local composé de professionnels et de bénévoles !

Vous aussi vous souhaitez soutenir ce projet ? Entreprises ou particuliers, vous pouvez confier des missions aux jeunes de la CJS !

POUR LA RENTRÉE, FAITES LE PLEIN D'ACTIVITÉS !

REPRISE DES ACTIVITES EN SEPTEMBRE

Plannings des matinées du RAM, programme des animations jeunesse et famille, inscriptions pour les activités adulte… Le CSI communiquera sur ces activités en fin d'été ! D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître ce qui est proposé, au 02 41 56 26 10 !

ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DANS LEURS INITIATIVES

Toute l'année, l'équipe du CSI Ocsigène se tient à votre disposition **pour répondre à vos questions, vous orienter et vous accompagner dans vos initiatives…**

Bon nombre d'activités proposées au CSI sont des activités initiées par les habitants de nos communes ; les séjours et activités de jeunes, le Repair Café, les cours informatique, la robotique, les groupes d'échanges entre parents, la création de vidéos pour les p'tits bouts en temps de confinement…

Concrètement, ça donne quoi ?!

Vous avez une idée, une envie ? Envie d'organiser une conférence, un événement, une activité… Vous avez une passion et vous souhaitez la partager aux autres ?… Contactez le CSI, l'équipe est là pour vous écouter et vous informer et voir, avec vous, comment le projet peut se concrétiser et prendre forme !

Toutes les initiatives, toutes les idées sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous contacter au 02 41 56 26 10 !

CSI Ocsigène – Œuvre collective

UN ARBRE QUI NE MANQUE PAS D'AIR !

« Avez-vous remarqué cette nouvelle variété qui a poussé dans nos communes ; Bégrolles en Mauges, la Romagne, la Séguinière, Saint Christophe du Bois, Saint Léger sous Cholet ?

Voici l'histoire de ces nouveaux arbres qui sont arrivés sur nos lieux de vie.
Après réflexion en Conseil d'Administration sur le manque de visibilité du CSI sur chacune des 5 communes, une idée à germé sur la création d'une oeuvre collective représentant le CSI Ocsigène et ses principales valeurs : **TOLERANCE – RESPONSABILITE – SOLIDARITE.**

L'arbre de Saint Léger

Un groupe de bénévoles a commencé à « cogiter », puis à l'unanimité a validé L'ARBRE comme étant le plus visible et le plus représentatif du message à transmettre.
... Il n'y avait plus qu'à ...
trouver un local, du matériel, des matériaux. Poncer, peindre, souder, sculpter, scier, câbler...
Faire, défaire, refaire, redéfaire, discuter...
Prendre un café, un gâteau, une photo... Piquer un fou rire...

Tous ces bénévoles créateurs ont donné de leur temps, ont partagé leurs compétences ; un véritable fourmillement d'échanges de savoirs faire ; le tout avec humanisme et respect...
Saupoudré de la bienveillance des artistes et réconforté par les gâteaux maisons...

MAIS L'HISTOIRE NE S'ARRETE PAS LA !
RENDEZ LES VIVANTS !

Ils peuvent donner naissance à un concours de dessins, des lectures à la bibliothèque sur le thème de l'arbre, la création d'un slogan, d'un poème (avec arbre, solidarité, tolérance, responsabilité), être un lieu de rendez-vous pour randonneurs ou covoiturage...
A l'ombre de son feuillage nous allons créer des temps de réflexions et des activités toutes générations confondues...

Vos idées et vos créations sont les bienvenues au CSI ! »

En plein bricolage

Première rencontre pour la présentation de l'arbre aux municipalités

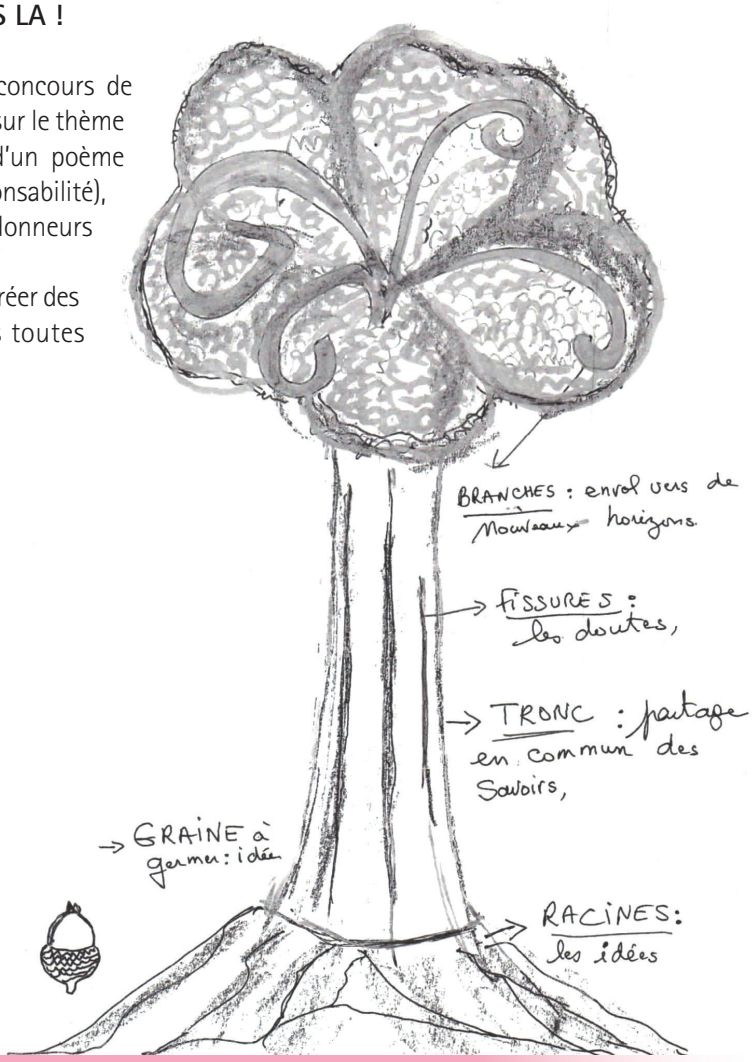

PAROISSE SAINT MICHEL DES PRIEURÉS

RELAIS SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

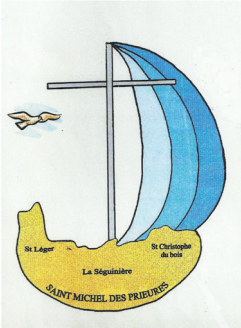

LA GAZETTE St-MICHEL
paroisse.saintmicheldesprieures@wanadoo.fr
Paroisse St-Michel-des-Prieurés : St Christophe du Bois, La Séguinière, St Léger sous Cholet

La feuille de quinzaine comme nous l'appelions est devenue « la Gazette Saint-Michel ». Celle-ci paraît toutes les deux semaines. Sous forme papier, on peut la prendre à l'église de Saint Léger ou à la boulangerie Carpentier. Sous forme numérique, vous pouvez la trouver sur le site de la paroisse,

Pour la recevoir dans votre boîte mail, écrivez à l'adresse de la paroisse ou bien donnez votre adresse à l'un ou l'autre des membres de l'équipe relais.

paroisse.saintmicheldesprieures@wanadoo.fr

A compter de septembre 2021, le Père Bruno prendra la responsabilité de curé de la paroisse de Saint-Romain-les-Trois-Provinces (La Romagne, Le Longeron , Torfou). Il assumera cette mission en plus de celle de curé de la paroisse de Saint-Michel-des-Prieurés.

Père Bruno Raffara

PERMANENCES D'ACCUEIL

Les mercredis de 10h30 à 11h30
Le 3ème samedi du mois de 10h à 11h30
1 place de l'Église – 02 41 56 22 33 – paroisse.saintmicheldesprieures@wanadoo.fr

ANIMATION DE LA CATECHESE

Contacter les permanences d'accueil.

PERMANENCES FUNERAILLES

Pour les funérailles, permanences 7jours/7 au :
07 87 02 79 04

ACTION DE CAREME 2021

Pendant le carême, n'ayant pu vivre le temps du « bol de riz », nous avons été invités à constituer une cagnotte en faveur de l'association Libami qui œuvre au Liban.

Tout au long du carême, nous avons pu être éclairés par les témoignages des différents acteurs qui travaillent activement auprès de ces familles.

Le montant de la collecte s'élève à 1955 euros. Pour faire plus ample connaissance avec l'association Libami :

https://libamifrance.org

DATES A RETENIR

La rentrée paroissiale aura lieu le 12 septembre 2021 à La Séguinière. Une procession se fera de la Chapelle Notre-Dame-de-Toute-Patience au Moulin de la Cour puis messe à 10h30. Elle sera suivie d'un pique-nique et d'une assemblée paroissiale pour tous. Nous pourrons faire le point après les temps de restrictions et envisager des projets pour l'avenir.

Pour les autres paroisses : www.choletcatho.net